

Barème pour le volet contributif

Le barème d'admissibilité pour le volet contributif est le suivant :

	Volet - 100 \$	Volet - 200 \$	Volet - 300 \$	Volet - 400 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	22 923 \$	24 006 \$	25 089 \$	26 173 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	28 045 \$	29 369 \$	30 694 \$	32 018 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	29 939 \$	31 353 \$	32 767 \$	34 181 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	31 902 \$	33 409 \$	34 917 \$	36 424 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	35 693 \$	37 380 \$	39 066 \$	40 752 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	37 589 \$	39 365 \$	41 141 \$	42 917 \$

	Volet - 500 \$	Volet - 600 \$	Volet - 700 \$	Volet - 800 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	27 256 \$	28 339 \$	29 422 \$	30 506 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	33 343 \$	34 667 \$	35 992 \$	37 317 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	35 595 \$	37 009 \$	38 423 \$	39 838 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	37 932 \$	39 439 \$	40 947 \$	42 455 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	42 438 \$	44 125 \$	45 811 \$	47 498 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	44 692 \$	46 468 \$	48 244 \$	50 021 \$

En vigueur le 31 mai 2018